

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 10232

présenté par
M. Corbière

AVANT L'ARTICLE 17

Rédiger ainsi l'intitulé de la section 2 :

« Dispositions pour mettre fin au caractère solidaire de notre système de retraites ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Qui peut croire que le gouvernement qui s'est employé dès son arrivée au pouvoir à casser la règle commune qu'est le Code du travail au profit de la négociation entreprise par entreprise soit soucieux d'universalité ? La réforme par points va en fait procéder à la création d'autant de régimes spéciaux qu'il y aura de générations ! Sous couvert de créer un régime unique, le gouvernement d'Edouard Philippe consacre la fin du caractère solidaire de notre système de retraites.